



Association Suisse-Israël
Section Vaud
En Budron B19
1052 Le Mont sur Lausanne
(vaud@suisse-israel.ch)
Lettre par porteur

Lausanne, le 1^{er} septembre 2025

Madame la Présidente de la Confédération
Karin KELLER-SUTTER
Bundesgasse 3
3003 Berne

Monsieur le Conseiller Fédéral Ignazio CASSIS
Chef du DFAE
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : reconnaissance par la Suisse de l'Etat de Palestine ?

Madame la Présidente de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères,

Nous,

Membres du Comité de l'Association Suisse-Israël section Vaud (plusieurs centaines de membres), mais qui représentons aussi une majorité silencieuse et pacifique, contrairement aux agitateurs pro-palestiniens et pro-Hamas soutenus, financés et téléguidés par des intérêts étrangers qui n'ont cessé ces derniers temps de semer le trouble dans notre pays : occupations d'universités, blocages de gares, innombrables manifestations bruyantes et haineuses, tags un peu partout, etc., tenons à vous exprimer ici, **« mit brennender Sorge »**, notre très grande perplexité après le communiqué du DFAE du 25 août dernier, comme après certaines récentes rumeurs dans les médias, évoquant la possibilité que la Suisse reconnaisse un État de Palestine ce mois de septembre 2025, lors de la 80^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies à New York.

« La Suisse suit de près l'évolution de la situation au Proche-Orient. Face à la guerre à Gaza, la Suisse s'engage pour la libération immédiate de tous les otages, un cessez-le-feu durable à Gaza et le rétablissement d'une perspective politique basée sur la solution à deux États. En outre, le strict respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire, un accès humanitaire sans entrave à Gaza ainsi que la désescalade régionale et le dialogue restent des priorités pour la Suisse ».

C'est surtout la phrase « *le rétablissement d'une perspective politique basée sur la solution à deux États* » qui nous préoccupe, et nécessite clarification, alors que certains Etats européens ont annoncé leur intention de reconnaître un « Etat de Palestine » lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies susmentionnée.

En effet, il nous paraît totalement prématuré et inopportun que la Suisse se joigne à ces quelques pays, après ce qui s'est passé le 7 octobre 2023, et alors que plusieurs otages israéliens sont toujours enfermés, affamés, torturés, dans des tunnels à Gaza, sans qu'aucune organisation humanitaire ait pu les approcher depuis bientôt 2 ans !

Dans les conditions présentes, une reconnaissance par la Suisse d'un « État de Palestine » équivaldrait *de facto* à récompenser le terrorisme et les terroristes. En rappelant ici que le Hamas est l'auteur du pire pogrom commis depuis la Seconde Guerre mondiale.

Si nous louons bien sûr tout effort de la Suisse visant à la pacification de cette région, nous tenons pourtant à rappeler qu'il n'y a pas d'urgence à reconnaître un « État de Palestine », et que notre pays ne se trouve heureusement pas dans la même situation que certains de nos voisins européens, lesquels – tout le monde le sait ! – ne se sont engagés dans cette voie d'une reconnaissance que pour des raisons de politique intérieure.

Ainsi, la Suisse serait bien avisée de suivre l'exemple du chancelier allemand Friedrich Merz, lequel a récemment, et très sagement, annoncé surseoir à la reconnaissance d'un tel Etat.

Nous pensons qu'avant toute reconnaissance d'un Etat de Palestine, il conviendrait d'abord de travailler sur **l'éducation et les programmes scolaires et parascolaires**, des deux côtés, mais en particulier du côté palestinien. Cela fait des décennies que ce scandale perdure sans que rien n'ait été fait jusqu'ici ! Comment construire une paix durable, dès lors que des enfants sont éduqués à la haine de l'autre dès le jardin d'enfants, et à tous les stades de leur parcours de vie ? Et ceci, directement ou indirectement, avec l'aide des contribuables européens et helvétiques ! Nous ne sommes plus d'accord de participer à une farce aussi tragique et porteuse de mort.

Nous nous permettons aussi de rappeler que 20% de la population de l'Etat d'Israël est arabe, et que c'est cette population arabe qui bénéficie du plus grand nombre de droits et de libertés, comme de la plus grande prospérité, dans toute la région !

Concernant la reconnaissance d'un État de Palestine, on entend souvent parler de « droit international ».

Rappelons tout d'abord que selon le droit international, il faut un minimum d'exigences pour qu'un État puisse être reconnu comme tel (gouvernement stable et élu démocratiquement, frontières clairement définies et volonté affirmée de reconnaître et vouloir vivre en paix avec ces voisins), ce qui n'est de toute évidence pas le cas actuellement.

D'autre part, ce que tout le monde oublie, c'est que la reconnaissance de l'État de Palestine est chose faite depuis 1922 :

En 1916, les **accords Sykes-Picot** ont esquissé le découpage de l'ancien empire ottoman. En 1919, les **accords Faysal-Weizmann**, signés entre un représentant du monde arabe et un représentant du mouvement sioniste, ont reconnu **le droit des Juifs à établir un foyer national en Palestine** aux côtés des États arabes en formation. Enfin, en 1920, la **Conférence de San Remo** a formellement confié à la Grande-Bretagne un **mandat pour mettre en œuvre la Déclaration Balfour**, qui prévoyait la reconstitution du foyer national juif en Palestine.

Le Conseil de la Société des Nations en 1922 a séparé la Palestine mandataire en deux entités : la Palestine juive à l'ouest du Jourdain sur 23% du territoire, renommée ensuite Israël, et la Palestine arabe à l'est du Jourdain sur 77% du territoire, renommée plus tard la Jordanie. La Société des Nations établie à Genève, ancêtre de l'ONU, a validé cette décision. Selon l'article 80 de la Charte de l'ONU, Israël et les droits du peuple juif à un foyer national sur l'ensemble de la Palestine mandataire (y compris la Judée-Samarie / Cisjordanie et Jérusalem) sont toujours valides, donc aucun autre État ne peut y être créé.

C'est dans ce **même cadre juridique et historique** que sont nées les frontières de **la Jordanie, du Liban, de la Syrie, de l'Irak**, et plus tard d'autres pays de la région. Si l'on remet en cause aujourd'hui la légitimité d'Israël ou de ses frontières, alors il faut, par cohérence, **remettre en cause l'existence même** des pays voisins issus des **mêmes accords internationaux**.

On oublie trop souvent que la création d'Israël ne fut **ni une colonisation**, ni un caprice de l'histoire mais au contraire une décolonisation. Ce fut **un acte de justice historique** pour un peuple qui **retournait sur sa terre ancestrale**, reconnu par le droit international. Parler d'"occupation" ou de "colonisation" israélienne revient à nier cette histoire, tout en **fermant les yeux sur cinq siècles de domination ottomane**, marquée par **l'oppression des peuples autochtones**, juifs, chrétiens et arabes, et une gestion souvent brutale et arbitraire.

Israël n'est pas un intrus au Moyen-Orient. Israël **est chez lui**. Et ceux qui contestent ce droit fondamental devraient s'interroger avec honnêteté sur la validité des frontières et des nations tout autour.

La place nous manque ici pour évoquer également les fausses accusations de « génocide » à l'encontre d'Israël, ou encore la désinformation grave concernant une prétendue « famine » à Gaza. Nous tenons à disposition de quiconque toutes les preuves démontrant l'inanité de ces accusations, due à la propagande honteusement mensongère du Hamas.

Madame la Présidente de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral en charge du DFAE,

Au vu de ce qui précède, nous répétons encore une fois que la reconnaissance par la Suisse d'un « État de Palestine » dans quelques jours à New York serait une décision totalement prématurée et inopportune, et une récompense de fait aux terroristes du Hamas ! Et nous vous prions donc de vous OPPOSER, au pire de vous ABSTENIR, de soutenir une telle reconnaissance.

Sans parler du fait qu'une telle décision ne contribuerait guère à l'amélioration des relations entre la Suisse et les États-Unis, alliés d'Israël.

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller fédéral, il serait regrettable que vos noms restent dans l'histoire de notre pays comme ceux de dirigeants qui ont commis une erreur monumentale, en récompensant des groupes terroristes et corrompus pour les atrocités qu'ils ont commises le 7 octobre 2023, et depuis.

* * *

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à cette lettre, et convaincus que vous ne céderez pas aux multiples pressions de nombreuses personnes et organisations, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral en charge du DFAE, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Comité de l'Association Suisse-Israël section Vaud :

membre du Comité (Section Vaud)

Président Association Suisse-Israël